

12, chemin de l'Épitaphe - Acquisition d'une propriété à M. Lucien RANCE

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre du Parc Scientifique et Industriel, il convient d'acquérir la propriété de M. RANCE Lucien, sise 12, chemin de l'Épitaphe et cadastrée section HL n° 51 d'une surface de 41 a) et HL n° 52 (d'une surface de 3 a 46 ca) inscrite en zone UCa du POS secteur Nord.

M. RANCE Lucien a donné son accord pour céder à la Ville sa propriété moyennant le prix de 1 130 000 F correspondant à l'estimation du service des Domaines en date du 27 juillet 1995. Un accord a été trouvé sur cette base. Il est prévu que les locataires pourront rester dans les lieux jusqu'à ce qu'une opération d'aménagement soit réalisée dans le secteur. Des actes d'occupation feront l'objet d'une délibération ultérieure par le Conseil Municipal.

La dépense de 1 130 000 F plus les frais d'acte seront imputés au chapitre 90.651.2138.00501. Le financement se fera par transfert de 1 200 000 F du 90.628.2111.96040.30100 sur le 90.651.2138.00501.30100.

Conformément à l'article 21 de la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à autoriser l'acquisition de la propriété de M. RANCE Lucien aux conditions définies ci-dessus et à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 30 décembre 1996.